

Privilège—M. Nielsen

Mme le Président: Que les députés me permettent d'intervenir brièvement, parce que je voudrais absolument que le débat avance. Nous convenons tous, je crois, que le caractère sacré du secret et des serments dont le très honorable député vient de parler est incontestable. Ce dont il faut persuader la présidence, c'est que le secret budgétaire et ces serments sont reliés aux privilèges de la Chambre. Il est très important que les députés se concentrent sur ce point précis. Il faut apporter d'autres arguments que le fait que des ministres des Finances ou des Chanceliers de l'Échiquier ont démissionné parce que le secret du budget avait été dévoilé. Il faut des arguments plus convaincants. Il faut prouver qu'ils ont démissionné parce que l'incident mettait les privilèges de la Chambre en cause.

Je rappelle aux députés que ces ministres ont résigné leurs fonctions, mais qu'ils ont conservé leur siège aux Communes sans que les Communes leur imposent quelque sanction que ce soit. Les députés ne doivent pas oublier que les privilèges parlementaires ne s'appliquent pas aux ministres, mais aux députés. Tous sont égaux à cet égard. Il est très important que les députés se concentrent là-dessus dans leurs interventions.

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, c'est une journée bien triste pour le Canada et le Parlement. C'est triste pour le pays, car s'il est un moment où une direction économique s'impose pour régler les problèmes qui nous assaillent, c'est bien aujourd'hui. C'est triste pour le Parlement, que notre ministre des Finances (M. Lalonde) viole le serment qu'il a prêté en sa qualité de membre du Conseil privé. Il a par le fait même porté atteinte à nos privilèges de parlementaires et compromis irréparablement, j'ai le regret de le dire dans le contexte actuel, sa capacité de nous donner l'orientation économique dont nous avons tant besoin.

Je voudrais traiter de l'essentiel de la question que la présidence vient de soulever. Vous avez raison de dire que la motion met essentiellement les privilèges des députés en cause. Il faut, à cette étape-ci, que la Chambre, ou ceux d'entre nous exprimons nos inquiétudes à ce sujet, établisse qu'à première vue il y a eu atteinte à nos privilèges.

Il a été prouvé hors de tout doute que le ministre a violé son serment de ministre de la Couronne. Le fait est indéniable. Le lien entre cette affaire et nos privilèges est la question sur laquelle je veux insister de manière brève et précise.

Nous tous qui ne faisons pas partie du conseil des ministres, que nous siégeons d'un côté ou de l'autre de la Chambre, avons sur tous nos concitoyens, en tant que membres du Parlement, entre autres privilèges fondamentaux, celui d'entendre les premiers le ministre des Finances annoncer ce que contient son budget. C'est un privilège ancien de la Chambre, qui existe en Grande-Bretagne et au Canada. C'est un privilège dont, selon moi, le ministre des Finances nous a lésés hier soir.

● (1240)

Madame le Président, par votre intermédiaire car je m'adresse à vous dans les circonstances, je tiens à dire au leader parlementaire du gouvernement qu'il a utilisé l'un des

arguments les plus spécieux que j'aie jamais entendus à la Chambre...

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: ... lorsqu'il a prétendu que la question soulevée par l'opposition au sujet des fuites sur le budget ne pouvait être vraiment jugée pour l'heure, car le budget n'avait pas encore été présenté: je n'ai jamais entendu pareilles foutaises.

Comme je l'ai déjà signalé, le ministre des Finances a déclaré, hier soir, à la télévision: «Voici le budget», en brandissant. Il n'est pas venu ici depuis nier que ce document soit bel et bien le budget, et le leader parlementaire du gouvernement, dont j'ai écouté les paroles avec beaucoup d'attention n'a opposé aucun démenti. Même si aucun budget officiel ne nous a été présenté jusqu'à maintenant, tout porte à croire que les déclarations du ministre des Finances hier soir à tous les Canadiens ne laissent aucun doute sur ce que sera le budget. Quels que soient les arguments spécieux utilisés par le président du Conseil privé (M. Pinard) pour prétendre le contraire, personne, si ce n'est peut-être certains de ses propres députés de l'arrière-ban, ne pourra les accepter.

Le ministre des Finances a déclaré, hier soir, à la télévision: «Voici le budget.» Il a révélé aux caméras de télévision et par conséquent à tous les Canadiens le contenu du budget avant de le divulguer aux députés. L'affaire est donc très simple. On a violé notre droit et notre privilège, à titre de députés, d'être informés du contenu du budget les premiers. Le ministre des Finances, quels que soient les motifs de son indiscretion, a commis une erreur très grave pour laquelle il doit payer.

En terminant, je voudrais simplement dire qu'il s'agit, sans aucun doute, d'une question de privilège qui, au premier abord, paraît fondée. Je ne reviendrai pas sur les preuves qui existent. Je tiens simplement à préciser qu'avant la fin de la journée, le plus rapidement possible, le ministre des Finances doit poser le seul geste honorable qui s'impose, présenter sa démission, car les preuves sont accablantes et la tradition a été, c'est évident, bafouée.

Pour terminer, j'en reviendrai à mes propos du départ. C'est un bien triste jour pour ce pays, puisque le gouvernement ne nous donne pas les orientations économiques dont nous avons besoin, et pour le Parlement, car un ministre ayant commis une gaffe énorme n'a pas encore remis sa démission.

Des voix: Bravo!

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, ma persévérance n'a pas été vaine, et je vous remercie de me donner la parole.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les arguments irréfutables présentés par mes collègues de l'opposition. Je voudrais simplement en revenir à la question de savoir si vous pouvez, madame le Président, accepter la question de privilège soulevée par le chef de l'opposition (M. Nielsen) compte tenu de nos précédents et de la tradition ainsi que du commencement de preuve qui vous a été présenté.